

VILLE de ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département de la
Charente-Maritime

O B J E T :

Mobilier Scolaire : marché

DARCISSAC

5611A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Octobre 1956

Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnaud, Gausseil Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Barrière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Melle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua

Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet
Domecq par M. Brusset
Etcheber par M. Barrot
Chamboulan par M. Rochedereux

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

le Conseil Municipal

Vu l'exposé de M. le Président de la Commission d'achats
Vu l'avis favorable de la commission des Finances
Vu l'appel d'offres auquel il a été procédé

autorise

M. le Maire à passer marché avec les Etablissements Darcissac à Terrasson pour fourniture de

66 tables doubles avec porte-cartables
6 bureaux de maîtres et 6 chaises
1 mobilier complet pour équipement d'une classe maternelle
Table ovale, chaises et tables individuelles

dit que le marché, limité à la somme de 700.000 frs (sept cent mille frs) sera mandaté ch XXIV, art. 1 et chapitre XXI, art 2 suivant l'affectation de ce mobilier.

Approuvé à l'unanimité

APPROUVE

Rocheftort s/Mer le 17 Janvier 1957

Le Sous-Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 28 Janvier 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]

Mobilier scolaire

ENTRE : M. Max BRUSSET Député-Maire de Royan
 autorisé par délibération du Conseil Municipal
 en date du 10 Octobre 1956

ET : Monsieur le Directeur des Etablissements DARCISSAC
 avenue de Pétigieux TERRASSON (Dordogne)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - Les Etablissements DARCISSAC s'engagent à fournir à la Ville de ROYAN, le matériel scolaire suivant, franco de port et d'emballage :

- 10 tables à 2 places taille 65 à 7.100 frs l'une	71.000 Fr
- 20 " " " 70 à 7.100 "	142.000 -
- 20 " " " 75 à 7.500 "	150.000 -
- 50 portes-cartables à 350 frs "	17.500 -
- 6 Bureaux de maîtres chêne 130 x 65 à 20.500 l'un	123.000 -
- 6 chaises siège encastré contre-plaqué 8m/m à 1500 "	9.000 -
- 15 tables individuelles maternelle 1 tiroir 1.840	27.600 -
- (3 petites tailles - 6 moyennes - 6 grandes)	
- 3 tables ovales dessus lino à 7.500 frs l'une	22.500 -
- 40 chaises à 1.080 frs "	43.200 -

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché est limité à la somme de sept cent mille francs (700.000 frs).

ARTICLE 3 - M

au nom de l'Entreprise qu'il représente affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la Société pour laquelle il intervient, qu'aucune des personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées à l'article 50 de la Loi 52.401 du 14.4.52 et nommément désignées ci-après ne tombent pas sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article .

•
•
•
•

ARTICLE 4 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54-1318 du 31.12.1955 publié au J.O. du 1.1.1955.

A ROYAN, le 12 Novembre 1956

Le Fournisseur,




Pr le Député-Maire
 l'Adjoint Délégué,



Approuvé _____

Rochefort s/Mer le 17 Janvier 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 28 Janvier 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]